

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2020

Procès-verbal

Le 07 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, au foyer rural, conformément aux préconisations de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Tony DAVOINE, Françoise DA SILVA, Solange DEGLI-ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Séverine PIOT, Magalie VALENTINO

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absents excusés: Néant

Absent : Néant

Secrétaire : Daniel CHEVALLIER

Approbation du dernier procès-verbal

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 08 juin 2020.

Compte-rendu des décisions du maire

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

En préambule au conseil municipal, Monsieur le Maire, informe que deux arrêtés municipaux ont été pris pour interdire l'accès au city-stade et aux parkings du Foyer rural suite aux dégradations et aux incivilités répétées.

Tous les panneaux ont été cassés à l'aire de jeux et la table de ping-pong volée.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de courrier à Monsieur le Préfet afin de l'alerter sur la situation notamment sur les conduites dangereuses en deux-roues motorisées. Un débat est engagé pour savoir ce qui pourrait être engagé envers les jeunes pour les sensibiliser mais pour aussi les réprimer en cas de besoin. Un système de médiation pourrait être mis en place, un courrier pourrait être envoyé aux parents des jeunes concernés avec copie à la mairie du lieu de domicile du jeune.

Délibération droit de formation des élus

Monsieur Le Maire informe qu'en l'application de l'article L2123-12 du Code Générale des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, le Conseil Municipal détermine les crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus.

Conformément à l'article L2123-14, troisième alinéa, « le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal (...). Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant ».

A ce titre, un crédit de 1 000 euros soit 66.66 par élu représentant 2.38% de l'enveloppe globale, destiné à prendre en charge les frais de déplacement et de formation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal est proposé, il sera imputé au compte nature 6535.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les crédits alloués à la formation des élus.

Décision modificative n° 2 budget général

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
D 6535 : Formation élus		1 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 000.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

Marché fourniture électricité SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil communautaire que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA..

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Bourg Saint Christophe.

Election d'un délégué au CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Comité Nationale d'Action Sociale (C.N.A.S.). Il convient de désigner un nouveau délégué du collège des élus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame DURAND Séverine en tant que délégué du collège des élus.

a) Commission affaires scolaires

La commission s'est réunie la veille du conseil d'école avec la commission affaires scolaires de Pérouges. L'accueil à la cantine des enfants dès l'âge de 3 ans sera proposé au SIVOS. Plusieurs critères devront être remplis : l'enfant doit avoir 3 ans révolus, être propre, s'il mange à la cantine il pourra fréquenter la garderie soit le matin, soit le soir.

Lors du conseil d'école du 26 juin auquel participait Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le bilan de réouverture de l'école suite au confinement a été fait. Suite à l'ouverture de la 11^{ème} classe à Bourg Saint Christophe, il a été indiqué que la classe aurait lieu dans la nouvelle salle des associations. En ce qui concerne la cantine ouverte aux enfants de 3 ans, un sondage sera effectué auprès des parents concernés. Monsieur l'Inspecteur a rappelé que les enfants de 3 ans doivent être scolarisés toute la journée, il n'y aura pas de dérogation pour l'après-midi.

Le projet « piscine » concernera uniquement les CP et les CE1 de Bourg Saint Christophe car le bassin aquatique de Saint Vulbas ne peut pas accueillir plus de 60 enfants.

Par ailleurs, sous l'ancien mandat, une étude avait été lancée pour équiper l'école de Bourg Saint Christophe en vidéos-projecteurs. Une demande de subvention de 50% a été déposée dans le cadre du label école numérique. Le coût du projet s'élève à 8 542 euros. Une réponse est attendue pour mi-septembre.

En ce qui concerne le périscolaire, la garderie du soir à Pérouges arrive à saturation. Il convient dès à présent de réfléchir à son évolution.

Enfin, pour ce qui est des centres de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires, une convention devrait être signée avec une association de Villieu afin que les familles de Bourg Saint Christophe bénéficient du même tarif que les habitants de Villieu.

M. Patrice FREY intervient en indiquant qu'il aurait peut-être fallu décaler en janvier l'accueil des enfants de 3 ans à la cantine car en septembre plusieurs problématiques sont à gérer : l'évolution de l'épidémie liée au COVID 19, l'ouverture d'une classe supplémentaire, la mise en place d'un double service à la cantine.

Comprenant son argumentation, il lui est répondu que la décision a été difficile à prendre mais qu'il faut bien répondre à l'attente de l'Inspection Académique dont l'objectif est de scolariser les enfants de 3 ans toute la journée. De plus, en septembre les parents doivent savoir comment s'organiser. Bien entendu, l'accueil de plus en plus d'enfants implique la mise en place d'un double service ce qui va conduire à une augmentation des tarifs de cantine mais aussi de garderie.

b) Commission urbanisme

Demande de transfert de permis de construire

Lot 9 le clos de Marphoz : 1 maison de 86 m² + garage de 24 m²

Demande de déclaration préalable

- 256 le domaine des chênes, abri de jardin de 7.24 m²
- 260 le domaine des chênes, clôture grillage rigide vert 1.80 m au nord ouest de la parcelle
- 11 chemin du cimetière, rallongement et exhaussement d'un mur existant le long du chemin du cimetière hauteur 1.80 m
- 477 rue de Béligneux, construction d'un abri pour voitures ouvert de 19.65 m² + pose d'un portail dans la propriété+ transformation d'un garage en chambre et débarras (14 + 6 m²)
- 64 chemin du Broussillet, construction d'un abri ouvert de 18.75 m²
- 64 chemin du Broussillet, piscine de 15 m²
- 25 montée des Crozes, mur de clôture 1.50 + 0.50 m en soutènement
- 54 les Terrasses de Bressandes, modification de la toiture d'un local technique piscine de 12 m²
- 54 les Terrasses de Bressandes, abri ouvert de 18 m² en prolongement de celui existant
- 119 impasse du Fromental, piscine de 28 m²
- 485 rue des Brosses, pose de 16 m² de panneaux photovoltaïques
- 84 le domaine des chênes, clôture côté voirie lotissement : muret 30 cm + grillage 1.20 m + portillon, côté ouest : muret 0.50 m + grillage 1.20 m, côté nord : mur plein de 1.80 m
- 54 les Terrasses de Bressandes, mur de clôture au sud ouest de 3.40 m de longueur hauteur 1.80 m crépi blanc cassé
- 239 la Grande Dangereuse, pose portail coulissant + mur hauteur 1.80 m sur 10 m + muret 1.40 + grillage 1.20 sur environ 75 m de long
- 260 le domaine des chênes, exhaussement mur de clôture avec lames composites anthracite
- 83 le domaine des chênes, clôture côté voirie lotissement muret de soutènement à 30 cm + grillage rigide gris anthracite de 1.50 m

c) Commission culture

Une proposition de formations a été envoyée aux associations. Un retour est attendu pour le 17 juillet pour savoir ce qui intéresse les associations parmi 4 choix (animations : organiser une manifestation exceptionnelle, animer une réunion de manière efficace, mobiliser les bénévoles, organiser la communication).

Un courriel a été adressé aux associations pour les informer de l'indisponibilité de la salle des associations en septembre.

Il a été noté que le site internet est peu utilisé par les associations.

A ce jour, aucune décision n'a été prise sur le déroulement de la cérémonie du 11 Novembre.

Lors de la vente de livres par la bibliothèque sur la place de la mairie, 125 livres ont été vendus, de nombreuses adhésions ont été enregistrées.

L'association des vignes devrait tenir son assemblée générale mais il est difficile de se réunir dans les conditions actuelles.

Le tir du feu d'artifice du 14 juillet n'aura pas lieu pour les mêmes raisons.

La commission va proposer d'autres animations comme : l'inauguration de la place et du coteau lors d'une fête du printemps le 21 mars avec diverses animation sur la journée, une exposition d'œuvres d'artistes du village entre le 11 et le 13 décembre.

d) Commission bâtiments

Un état de lieux a été réalisé : 5 logements au 647 Grande Rue (dont 1 logement social), 3 logements place de la mairie, 3 commerces + école + cantine + mairie + bibliothèque + foyer rural + local technique + local pompiers + maison rue du Favre + parkings + 2 mares.

Des travaux de remise en peinture des volets des 5 logements situés 647 Grande Rue sont en cours. L'installation de la climatisation au local commercial de Mme CHARUE a été réalisée. Le nettoyage des vitres de la mairie, de la cantine, de l'école et du foyer rural aura lieu prochainement.

Des travaux sont à prévoir : la porte d'entrée de la salle dite « des anglais » (salle au sous-sol de la mairie) doit être changée. La réfection de la peinture, des sols et de l'éclairage sera réalisée par les employés communaux.

Les croix ont été rénovées sous l'ancien mandat. En ce qui concerne les fours et les puits, il s'agit de biens privés, il en est de même pour la Madone.

Questions diverses

a) Comité de centre (pompiers)

La citerne incendie située près de chez M. LANDRY doit être vérifiée. Les devis concernant l'habillement ont été validés. Une demande de subvention auprès du SDIS doit être sollicitée. Plusieurs engagements et fin d'engagements ont été enregistrés ce qui porte le nombre de sapeurs-pompiers volontaires à 12. Le local et les vestiaires ont été rénovés récemment par les pompiers eux-mêmes. Les conseillers municipaux sont conviés à l'inauguration qui aura lieu le 11 septembre à 18h00.

Le chef de corps a présenté 2 applications Stay et Bon Samaritain qui permettent de s'inscrire sur l'application afin d'être prévenu si on se trouve à proximité d'une victime.

Il a été demandé de relancer la formation aux premiers secours comme elle avait été réalisée il y a quelques années auprès des assistantes maternelles et au personnel de l'école et de la cantine.

b) Journée de l'environnement

En partenariat avec les magasins Leclerc qui fournissent des chasubles, des sacs et des gants, un nettoyage d'automne est organisé le 26 septembre pendant la « semaine de l'environnement ».

c) Evolution de taxes

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est de 9.80% à Bourg Saint Christophe alors que la moyenne départementale s'établit à 11.96%

d) Demandes de subventions

Lors d'une rencontre avec des représentants de l'Académie de la Dombes dont l'objet est la conservation du patrimoine, l'organisation de conférences, il a été abordé l'idée de proposer une conférence sur le thème des vignes d'autrefois à Bourg Saint Christophe et en Dombes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 50 euros au titre de 2020 à l'Académie de la Dombes
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ain).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 50 euros au titre de 2020 à l'APAJH.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention

Demande de l'ACENAS pour la défense des nuisances de l'aéroport de Saint Exupéry. Le conseil ne donne pas suite.

e) Lecture d'un courrier des riverains de l'impasse du Favre.

Par ailleurs, les extra municipaux peuvent faire acte de candidature pour intégrer une commission jusqu'au 30 juin.

Le prochain conseil municipal est prévu le 02 septembre 2020 à 20h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Bernard PERRET

Conseil municipal du 07 juillet 2020

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Estelle JANIN, 3 ^{ème} adjointe	Marc JANODY, 4 ^{ème} adjoint
Anne-Marie CHABERT	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Magalie VALENTINO